

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 7 à 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La situation économique de la France, et notamment son taux de chômage élevé, commande d'inciter fortement les étudiants étrangers ayant réalisé leur cursus universitaire en France, à retourner une fois leur formation terminée, dans leurs pays d'origine afin de contribuer à leurs développements.